

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 31 janvier 2017

Délibération n° DE_31012017_12

L'an deux mille dix-sept, le mardi 31 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Lavazan, sous la présidence d'Olivier DUBERNET.

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents	46
Nombre de suffrages exprimés	48

Etaient présents :

Aubiac : Daniel SAINT-MARC (arrivée 20h45)

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-François BELGODERE, Jean-Bernard BONNAC (20h40), Bernard BOSSET, Joël CROS, Marie-Bernadette DULAU, Jean-Luc LANOELLE, Philippe LUCBERT, Sophie METTE, Martine NAZARIAN, Isabelle POINTIS

Bernos-Baulac : Philippe COURBE, Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL, Jean-Paul MERIC

Birac : Jean-Pierre MANSEAU

Captieux : Denis BERLAND, Jean-Luc GLEYZE, Christine LUQUEDEY

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : Valérie GEVAERT

Cours-les-Bains : Bruno DREUMONT

Cudos : Bernard DAURIAN,

Escaudes : Bernard TULARS

Gajac : Bruno DIONIS du SEJOUR

Gans : Claude LAFFARGUE

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Jean-Pierre BAILLE, Patrick CHAMINADE

Labescau : Christian LAFARGUE

Lados : Jean-Serge LAMBROT

Lartigue : Philippe LAMOTHE

Lavazan : Jacky LAPORTE

Lerm-et-Musset : Stéphane ESPUNY

Lignan-de-Bazas : Olivier DUBERNET

Marimbault : Francis STURMA

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Aline BETEILLE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Jean-Marie ZORILLA

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Christophe DUFOURCQ

Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents, excusés : Carole DEVELAY, Jean-Claude DUPIOL, Françoise DUPIOL-TACH, Michel FAVRE-BERTIN, Kathya GAILLARD, Dominique LAMBERT, Morgane LE COZE

Procurations : Dominique LAMBERT à Sophie METTE, Jean-Claude DUPIOL à Bernard DAURIAN

Secrétaire de séance : Patrick CHAMINADE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

OBJET : Rapport n°5 : Finances – Budget des ordures ménagères - demande de dérogation à titre exceptionnel pour le reversement de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement

Rapporteur : Marie-Bernadette DULAU

Par arrêté préfectoral du 31 décembre 2015, la Communauté de Communes du Bazadais a adhéré au Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du Langonnais. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par le SICTOM.

Par délibération du 08 novembre 2016, la Communauté de Communes du Bazadais a acté une convention financière et technique pour le transfert du service des ordures ménagères de la CdC. Cette convention a acté le transfert au SICTOM de tous les contrats de prêts relatifs à ce service ainsi que la reprise des subventions et de l'actif de la CdC (reprise des biens).

La Communauté de Communes du Bazadais percevant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, un budget annexe est ouvert concernant ce service. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2016 et du fait de cette convention, la CdC n'assume plus aucune dépense d'investissement (remboursement du capital de la dette, amortissements, acquisitions d'immobilisations...) et ne perçoit plus aucune recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

⇒ **DE DEMANDER** à titre exceptionnel une dérogation pour reverser en section de fonctionnement l'excédent d'investissement constaté au compte administratif 2015, et inchangé pour l'exercice 2016, pour un montant de 61 058,90 €.

Résultat du vote :

Votants :	48
Abstention :	0
Pour :	48
Contre :	0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 1^{er} février 2017.

Le Président

Olivier DUBERNET

Signé électroniquement